



RENNES, le 26 juin 2020

Communiqué de presse

GLYPHOSATE :

MONSANTO / BAYER doit indemniser les victimes L'Etat français doit interdire le glyphosate Et accompagner la transition.

Monsanto / Bayer a annoncé mercredi 24 juin qu'il versera plus de 10 milliards de dollars pour mettre un terme aux procédures lancées par environ 125 000 Américains ayant souffert d'un cancer qu'ils imputent à leur exposition au Roundup, un herbicide à base de glyphosate produit par Monsanto. Cet accord "*mettra un terme à environ 75% des litiges*" impliquant le Roundup.

Bayer continuera cependant de commercialiser le Roundup et n'a pas l'intention de préciser sur ses emballages qu'il serait susceptible de provoquer l'apparition d'un cancer. Le groupe, qui n'admet dans ce règlement ni sa culpabilité ni avoir commis le moindre acte répréhensible, continue de considérer que le Roundup ne présente pas de dangerosité pour les agriculteurs qui l'utilisent en l'associant à ses semences génétiquement modifiées, ou pour les riverains qui le côtoient.

Le Roundup, a été classé en 2015 "*cancérogène probable*" par le Centre international contre le Cancer (CIRC), une instance de l'OMS. Mr Macron avait promis son interdiction en France avant 2021, avant de revenir sur sa promesse. En France, des milliers de « pisseurs de glyphosate » ont porté plainte contre Monsanto / Bayer. De nombreux mouvements et associations comme la nôtre, demandent l'interdiction du glyphosate.

La situation que nous vivons est ubuesque : Monsanto indemnise les personnes atteintes de cancer, donc reconnaît implicitement sa responsabilité, que son herbicide tue des gens ; mais il continue d'affirmer qu'il est inoffensif pour la santé humaine ; et notre gouvernement ferme les yeux, revient sur ses promesses parce que l'intérêt économique des lobbys (fabricants, coopératives, Fnsea) est plus fort que la préservation de la santé de la population.

Les agriculteurs de tous les pays devraient comprendre que c'est non seulement leur propre santé qu'ils mettent en jeu, mais aussi celle des gens qui vivent auprès de leurs champs ou qui mangent ce qu'ils produisent ; glyphosate et Ampa sont les molécules que l'on retrouve en premier dans les eaux bretonnes et de l'Ouest. Il est donc urgent de basculer vers une agriculture qui n'utilise plus ces poisons et d'accompagner cette transition. Nous soutenons la demande de la Convention citoyenne de sauvegarder les écosystèmes en légiférant sur le crime d'écocide.

Même si cette décision américaine n'est pas directement transposable en France, elle montre la force d'une action collective et ouvre une brèche supplémentaire : les victimes des pesticides peuvent engager une procédure, soit pour être reconnues en maladie professionnelle, soit pour attaquer la responsabilité de ces entreprises qui commercialisent des produits mortels. Les victimes ne doivent pas rester invisibles et la responsabilité des firmes doit être affichée.

Notre Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest est au côté des paysans, des paysagistes et employés des espaces verts, des salariés de coopératives, des riverains..., pour mener ces combats.

Le groupe de coordination du **Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest**

Tél : 06 73 19 56 07

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>

<https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/>

victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr